



COMMUNIQUÉ

À publier immédiatement

Consultation sur le Plan de développement durable et visite du ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair, à Joliette

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INVITE LA POPULATION À PARTICIPER

Joliette, le 28 février 2005 – Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) invite la population à participer massivement à une consultation sur le *Plan de développement durable du Québec*. Dans le cadre de cette consultation, le ministre du Développement durable et des Parcs, Monsieur Thomas J. Mulcair, se présentera à Joliette, le 7 mars prochain pour auditionner les mémoires et pour entendre les commentaires des citoyens pendant la soirée.

Qu'est-ce que le Plan de développement durable du Québec ?

Il s'agit d'un plan déposé par le ministre de l'Environnement qui vise à intégrer les principes du développement durable dans les programmes, les politiques et les règlements du gouvernement. Le CREL réagit positivement à cette démarche qui assurera désormais plus de cohérence au sein de l'administration publique. Le projet prévoit plusieurs mesures dignes d'attention comme la création d'un poste de commissaire au développement durable, l'inscription d'un nouveau droit à un environnement sain ou la mise sur pied du Fonds vert permettant de financer les organismes environnementaux. Le CREL souhaite contribuer positivement à la mise en œuvre de ce plan afin d'obtenir des résultats concrets, et ce, dans les meilleurs délais.

Vous pouvez participer et vous faire entendre !

Les organismes et les citoyens qui souhaitent s'impliquer dans ce processus de consultation en exposant verbalement des opinions, des suggestions et des commentaires directement au ministre pendant la soirée pourront le faire en s'inscrivant sur place.

Les modalités de participation à la consultation ainsi que l'ensemble de la documentation sont disponibles sur le site du ministère de l'Environnement <http://www.menv.gouv.qc.ca>. Le public peut également s'informer en s'adressant aux bureaux de la direction régionale de Lanaudière au numéro (450) 654-4355.

Les audiences se tiendront le 7 mars 2005, à 19 h, au Pavillon de la rivière situé au 100, rue Fabre à Joliette.

-30-

Source : Gilles Côté, directeur général
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
Tél. : (450) 756-0186